

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 29 février 2024	
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(a)	26 janv. 2024	22 févr. 2024
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	46(1)(c)	05 févr. 2024	22 févr. 2024

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Visite à la garderie afin de compléter une inspection de suivi. Ratio est respecté durant ma visite.</p> <p>La lacune est maintenant conforme. Les vérifications manquantes sont présentes dans les filières d'employés et tous les médicaments sans ordonnance portent le nom de l'enfant et la posologie.</p> <p>La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.</p>
---

original signé par  
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 février 2024

Date

original signé par  
Marc-André Boudreau

Le 29 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date